

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 6 mai 2021 au 5 mai 2022 (la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le 6 mai 2022) :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte ⁽¹⁾	2,30 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	775 000
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾	489 137
Valeur comptable du portefeuille ⁽¹⁾	15 426 016 euros
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	14 087 145 euros

	Flux bruts cumulés ⁽³⁾		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	764 288	662 445				
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de transaction ⁽³⁾	34,088	35,639				
Prix d'exercice moyen						
Montants	26 053 211	23 608 926				

(1) À la date du 5 Mai 2022 (Cours de clôture au 5 mai 2022)

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date du 6 Mai 2022

(3) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le 6 Mai 2022. Il s'agit de transactions de blocs ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 489 137 représentant 2,30 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 17 050
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 472 087
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 5 Mai 2022
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 2 131 302 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 489 137 (soit 2,30 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 642 165 actions (soit 7,70 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 60 euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - ✓ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Kaufman & Broad SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorités des Marchés Financiers,
 - ✓ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - ✓ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - ✓ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - ✓ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans les conditions de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 5 Mai 2022 soit jusqu'au 5 Novembre 2023.

Ce communiqué est disponible sur le site www.kaufmanbroad.fr

Contacts

Directeur Général Finances

Bruno Coche
01 41 43 44 73

Infos-invest@ketb.com

Relations Presse

Emmeline Cacitti
06 72 42 66 24

ecacitti@ketb.com

À propos de Kaufman & Broad - Depuis plus de 50 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, fait construire et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.

Le Document d'Enregistrement Universel de Kaufman & Broad a été déposé le 31 mars 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.22023. Il est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Kaufman & Broad (www.kaufmanbroad.fr). Il contient une description détaillée de l'activité, des résultats et des perspectives de Kaufman & Broad ainsi que des facteurs de risques associés. Kaufman & Broad attire notamment l'attention sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Kaufman & Broad, ainsi que sur le prix de marché des actions Kaufman & Broad.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.